

Installer une unité de micro-biométhanisation à la ferme : Principales étapes pour l'agriculteur

Etape 1 : S'informer

Il faut s'informer afin d'estimer la pertinence du projet.



Etape 2 : Voir la faisabilité du projet

Une étude de faisabilité du projet va déterminer plusieurs facteurs :

- Le choix des intrants utilisés selon la matière à disposition
- Le dimensionnement de l'unité selon la taille et la technologie
- Le choix de la valorisation de l'énergie

Il s'agira également de faire un premier bilan financier grâce à des devis, mais aussi de voir les **aides à l'investissement** disponibles, dont les [primes communales](#).

Si la faisabilité est avérée, il faudra demander un **permis** auprès de la commune.



Etape 3 : Suivi des démarches

Cette troisième étape se charge du suivi des démarches entamées, à savoir : obtenir une autorisation de permis, valider l'étude de faisabilité, valider le financement et constituer un dossier auprès de la [CWAPE](#).

Etape 4 : Construction et mise en route

Si tous les accords sont obtenus, l'unité de micro-biométhanisation peut être mise en œuvre. La [CWAPE](#) se charge des contrôles d'installation avant d'autoriser le raccordement et à la mise en route de l'unité.

Vie du projet

L'unité de micro-biométhanisation demande un contrôle quotidien, un entretien régulier et une gestion réactive en cas de panne. Cette technologie nécessite également un suivi administratif.

➔ Le détail de toutes ces informations se retrouve dans un guide pratique : [monter un projet de micro-biométhanisation à la ferme](#). Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter [Valbiom](#) ou le [facilitateur bioénergies](#).